



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE



ATELIER SUR LA GOUVERNANCE OUVERTE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES SOUVERAINES

MONTPELLIER - 17 SEPTEMBRE 2019

PARRAINÉ PAR M. MONTHUBERT
(conseiller régional d'Occitanie)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, CORSE,
OCCITANIE, SUD-PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR

© IGN

PLAN

Principes de fonctionnement de la gouvernance ouverte des données géographiques souveraines

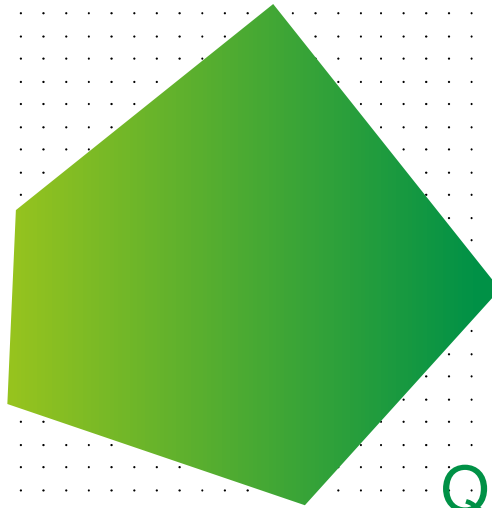
Quelles sont les **fonctions clés** à assurer au sein de la gouvernance ouverte?

Quelles **fonctions selon les acteurs** (CNIG, gouvernance régionale, IGN, etc.)?

La gouvernance ouverte en **pratique** : comment travailler ensemble?

Quels **financements** et quels **modèles économiques** pour les données géographiques souveraines ?

Quelle **forme juridique** pour les partenariats de production de données géographiques souveraines ?



QUELLES SONT LES
FONCTIONS CLÉS À
ASSURER AU SEIN
DE LA
GOUVERNANCE
OUVERTE ?

QUELLES SONT LES FONCTIONS CLÉS À ASSURER AU SEIN DE LA GOUVERNANCE OUVERTE ?

Fonctions recueillant un large assentiment :

- **recueil des besoins** des acteurs publics
- recherche d'accords sur la **priorisation des besoins**
- maîtrise d'ouvrage des productions
- **facilitation de cohérence** entre données géographiques souveraines
- facilitation dans la définition d'une **répartition des rôles et des financements**

QUELLES SONT LES EXIGENCES DES FONCTIONS CLÉS ?

Certaines fonctions ne doivent pas être **cumulées** par un même partenaire, afin d'éviter tout mélange des genres

L'attribution des fonctions clés doit être **souple** et adaptable

L'attributions des fonctions doit permettre une bonne **représentativité** des partenaires du projet

CERTAINES FONCTIONS NE DOIVENT PAS ÊTRE CUMULÉES PAR UN MÊME PARTENAIRE, AFIN D'ÉVITER TOUT MÉLANGE DES GENRES


Problématique maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre

Apport de solution, production

Priorisation des besoins, choix des solutions techniques

Risque d'être juge et partie : décisions prises avec intérêt particulier

Conseil

 Débat, confrontation des points de vue (incl. producteurs), éclairer les enjeux et les possibilités

Lieu de décision

 Garant de l'intérêt général

Démarche de co-élaboration, expérimentation, innovation

Autre logique

L'ATTRIBUTION DES FONCTIONS CLÉS DOIT ÊTRE SOUPLE ET ADAPTABLE

Structures, modalités et rôles doivent pouvoir être adaptés

Territoires différents → façons de faire différentes

Logique de projets → structures très diverses

Adapter les données aux conditions particulières des territoires

Cohérence

Partager une stratégie et des objectifs communs

Interopérabilité

L'ATTRIBUTIONS DES FONCTIONS DOIT PERMETTRE UNE BONNE REPRÉSENTATIVITÉ DES PARTENAIRES DU PROJET

Quels mécanismes de représentativité ?


Un maximum d'acteurs (notamment publics) soit représenté

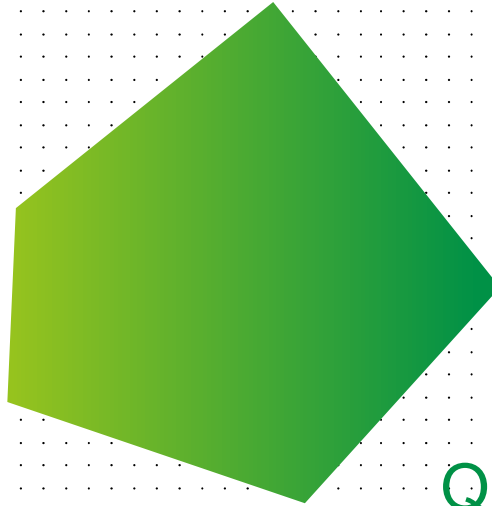
Nécessité de conserver une structure agile et manœuvrable

Réunir les acteurs qui ont des besoins

Réunir les acteurs qui ont des financements (qui décident)

Groupes de travail

 Fondamental pour associer tous les acteurs à l'élaboration des besoins, des feuilles de routes, des décisions



QUELLES
FONCTIONS SELON
LES ACTEURS ?

CNIG, CRIG, IGN

QUELLES FONCTIONS POUR LE CNIG ?

1) Interaction niveaux local / national

2) Question de disponibilité

3) Questions d'influence

QUELLES FONCTIONS POUR LE CNIG ?

(1) INTERACTION NIVEAUX LOCAL / NATIONAL

Problèmes	Attentes envers le CNIG
<p>Délai :</p> <ul style="list-style-type: none">- expression besoins des territoires- résultats (mise en œuvre, production des données)	<ul style="list-style-type: none">- Mieux représenter les collectivités territoriales au CNIG- Mieux entendre les besoins exprimés par les territoires- Souplesse de l'organisation
<p>Initiatives locales et nationales pas interopérables</p>	<p>CNIG : faire se rencontrer besoins locaux et nationaux</p>
<p>Nécessité de décliner les politiques nationales</p>	<p>Faire converger les besoins des territoires avec les besoins des politiques nationales</p> <ul style="list-style-type: none">- Saisir les opportunités de mutualisation- S'entendre sur les données socle qui sont utiles à tous les acteurs

QUELLES FONCTIONS POUR LE CNIG ?

(2) QUESTION DE DISPONIBILITÉ

Problèmes	Attentes envers le CNIG
<p>Disponibilité, difficultés de mobilisation dans les commissions et GT du CNIG, concentration à Paris</p>	<p>Format, visioconférences</p> <p>Réduire le délai de mise en œuvre</p>
<p>Manque de coordination des instances, initiatives et outils nationaux, avec lesquels les régions doivent s'interfacer → fatigue au niveau local</p>	<ul style="list-style-type: none">- Meilleure coordination par le CNIG des initiatives nationales (données et outils)- Mutualisation d'outils avec la Géoplateforme

QUELLES FONCTIONS POUR LE CNIG ?

(3) QUESTIONS D'INFLUENCE

Problèmes	Attentes envers le CNIG
Déficit d'influence auprès des élus	Mieux sensibiliser les élus à la problématique des données géographiques souveraines
Forte présence IGN & CEREMA au CNIG	Séparation plus nette : <ul style="list-style-type: none">- IGN présent dans réunions techniques du CNIG- Secrétariat CNIG pas géré par l'IGN- Présidence CNIG : propres moyens- Séparation MOU-MOE à l'IGN → Objectiver les questions techniques

QUELLES FONCTIONS POUR LES CRIG ?

- 1) Fonction première des CRIG
- 2) Fonction politique des CRIG
- 3) Fixer des objectifs simples et atteignables

(1) FONCTION PREMIÈRE DU CRIG

Lieu de coordination et de convergence

CRIG porte-parole

- 📍 Représente et parle au nom de l'ensemble des acteurs locaux
→ parler d'une seule voix dans les instances nationales
- 📍 L'Etat s'est désengagé de certaines plateformes régionales → nécessité de renouer

Niveau intermédiaire niveau local / niveau national

Identifier et prioriser les besoins locaux

Les faire remonter au CNIG



(2) FONCTION POLITIQUE DU CRIG

Séparer

- fonction opérationnelle et technique (ex. échanges sur les besoins)
→ plateformes
- fonction gouvernance, lobbying politique / élus ou ministères
→ CRIG

Essentiel d'avoir plus d'échanges avec les élus afin qu'ils comprennent les enjeux

Sujet de l'information géographique

-  décroisé
-  porté au niveau politique de façon transversale dans les politiques publiques

CRIG

-  lieu où les besoins des politiques publiques en information géographique peuvent être discutés avec les plateformes, l'Etat, l'IGN

(3) FIXER DES OBJECTIFS SIMPLES ET ATTEIGNABLES AUX CRIG

Objectifs trop ambitieux

Éviter de susciter de la déception et une perte de confiance

Pas d'obligation de créer une nouvelle structure

Dans les régions où ces fonctions de gouvernance sont déjà exercées par une structure existante

Laisser de la liberté d'organisation aux régions

Eviter un dispositif de gouvernance empilé en pyramide qui serait très complexe

CDIG : pas de bons résultats

Ambition du CRIG Occitanie

📍 fixer une liste de sujets et une feuille de route

📍 lieu de discussion de la mutualisation des moyens sur une liste de projets

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

1) Production

2) Accompagnement technique

3) Géoplateforme

4) Innovation

5) Positionnement de l'IGN vis-à-vis des collectivités territoriales

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(1) PRODUCTION

IGN : outil de production de qualité

Parfois les collectivités se détournent des données de l'IGN

Réviser la gamme de données de l'IGN

Montée en compétence des acteurs territoriaux et des acteurs économiques

L'IGN doit-il continuer à faire lui-même certaines productions ?

Beaucoup de travaux à se répartir

Développer des **coproductions**

L'IGN est attendu de préférence sur les **productions très complexes**

 Veiller à ce qu'il n'y ait pas de perte de compétence à l'IGN

 L'IGN doit continuer à effectuer des productions pour entretenir ses compétences

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(2) ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Attentes des acteurs régionaux envers l'IGN

IGN tiers de confiance

- 📍 Agrégation des données
- 📍 Qualification des données

Expertise en appui des structures existantes

- 📍 Outils de certification
- 📍 Maîtrise des chaînes de production

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(3) GÉOPLATEFORME

Nécessité de mutualisation

Multiplication des plateformes géographiques publiques

Plateforme en marque blanche

Permettra à chacun de réutiliser tout ou partie de ses capacités

Back-office réutilisable par tous les sites, portails ou applications

Fonctions avancées, pas aisément accessibles à chaque plateforme individuelle

Ex.: production collaborative de données, certification

Co-investissement, mutualisation et enrichissement des briques du back-office

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(3) GÉOPLATEFORME (SUITE)

Lieu de diffusion centralisé des données qualifiées

Ex. PCRS, GPU

Sécurisation

Mutualisation de coûts d'archivage et d'outils d'hébergement

Fonction de catalogage de données de référence ou réglementaires

Même si elles ne sont pas hébergées dans une seule plateforme

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(4) INNOVATION

Attentes envers l'IGN en matière d'innovation

L'IGN est moteur en matière d'innovation

La force de frappe de l'IGN est considérée comme une bonne opportunité pour développer l'innovation en région

Nécessité d'**interagir** avec les plateformes régionales et de faire circuler l'information de façon fluide

Objectifs de l'IGN en matière d'innovation

Mettre en œuvre les **nouvelles technologies** sur des usages **opérationnels**

Faire bénéficier l'ensemble de l'**écosystème** de ces nouvelles technologies

QUELLES FONCTIONS POUR L'IGN ?

(5) POSITIONNEMENT DE L'IGN VIS-À-VIS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Quelle mission l'Etat confie-t-il à l'IGN vis-à-vis des collectivités territoriales ?

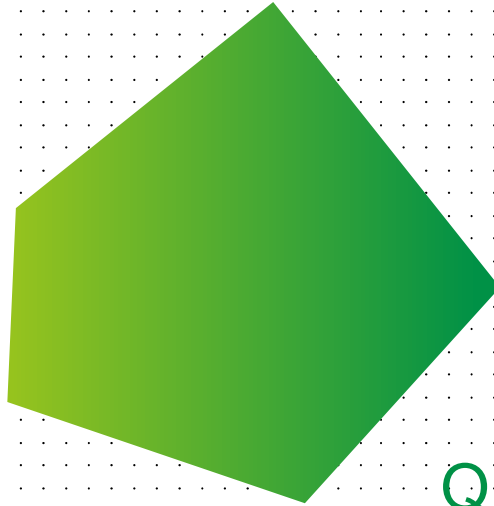
L'IGN va-t-il vers l'apport de services aux collectivités, sur le modèle d'Etalab ?

Modèle économique qui régit les relations entre l'IGN et les collectivités : doit être clarifié

COP de l'IGN en cours de négociation

Pas encore abouti

Eclairera le positionnement de l'IGN




QUELS
FINANCEMENTS ET
QUELS MODÈLES
ÉCONOMIQUES
POUR LES DONNÉES
GÉOGRAPHIQUES
SOUVERAINES ?

QUELS FINANCEMENTS ET QUELS MODÈLES ÉCONOMIQUES ?

Modèles multiples

Subvention

 Répondre à un intérêt public majeur → financement national (CPER) ou financement européen (FEDER)

Adhésion, cotisation ou abonnement

Répartition des coûts en fonction des besoins ou de l'usage

Contribution en nature : partage de RH, d'expertise, d'outils, de processus

Mais des **solutions à trouver au cas par cas**

QUELS FINANCEMENTS ET QUELS MODÈLES ÉCONOMIQUES ? (SUITE)

Problématique du financement mutualisé

Financement mutualisé

- 📍 Adhésion à une plateforme ou partenariat de production
- 📍 Présentant un intérêt pour toutes les parties
- 📍 Revenant moins cher à chaque partenaire que s'il effectuait la production seul

Difficultés

- 📍 Évaluer le coût d'une solution autonome
- 📍 Évaluer la plus-value de l'usage de la donnée (externalité positives)

QUELS FINANCEMENTS ET QUELS MODÈLES ÉCONOMIQUES ? (FIN)

Modèle économique vertueux de la gratuité

Développement économique, création de valeur ajoutée, ressources fiscales

Usages commerciaux → juste retour pour contribuer à l'entretien des données

Difficultés

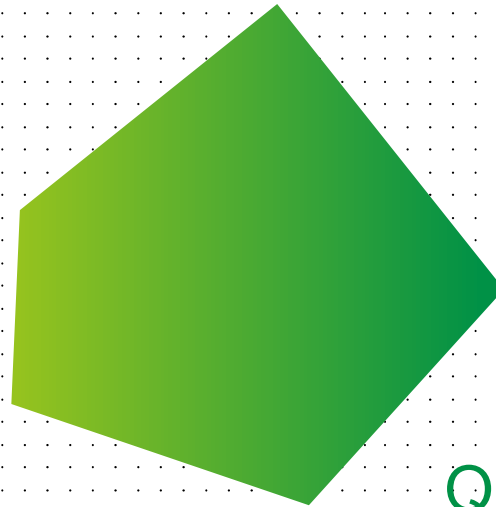
La loi ne permet pas a priori cette logique de retour aux producteurs

Grands usagers économiques des données : attendre qu'elles soient open data

Open data → valeur perçue de la donnée qui a diminué, transférée vers les services

Restrictions budgétaires → difficultés à justifier auprès des élus les coûts de production de données

Une voie : partenariat entre acteurs publics qui vont produire les données & acteurs économiques qui vont les utiliser



QUELLE FORME
JURIDIQUE POUR
LES PARTENARIATS
DE PRODUCTION DE
DONNÉES
GÉOGRAPHIQUES
SOUVERAINES ?

QUELLE FORME JURIDIQUE POUR LES PARTENARIATS DE PRODUCTION DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES SOUVERAINES ?

Risque

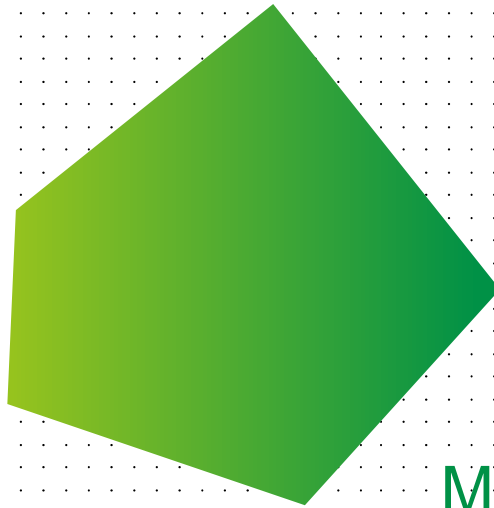
Requalification du partenariat en marché public

État de l'art IGN : quatre dispositifs juridiques possibles

Permettent des [relations directes](#)

Tout à fait [faisables](#), en respectant quelques précautions juridiques

- 📍 Partenariats au sein de l'Etat : contrats « in-house »
- 📍 Partenariats par subvention
- 📍 Coopérations public – public
- 📍 Contrats de coproduction



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION